



Fédération des Associations des Parents
d'élèves du canton de Fribourg

COMMUNIQUE DE PRESSE :

Stratégie d'éducation numérique cantonale et projet de loi relatif à l'adaptation de la loi scolaire faisant suite à l'adoption de la motion 2019-GC-139 - Consultation - 182/SBS/LL/HS/lc/491

La FAPEF s'oppose fermement à la stratégie éducation numérique de l'école obligatoire et spécialisée du canton de Fribourg. Dans le résumé de l'introduction, il est stipulé que le *canton a rapidement souhaité inclure au programme scolaire les technologies de l'information et de la communication*. Le terme rapidement démontre clairement que cette stratégie n'est pas réfléchie, mais faite dans l'urgence. Alors que la relation humaine est fondamentale dans l'enseignement, une barrière d'écrans vient saper la communication et le lien enseignant-étudiants.

Comme on a pu le constater dans l'obligation de fournir aux élèves du S2 un ordinateur en première année, l'Etat met la charrue avant les bœufs. Un groupe de travail d'accompagnement à la numérisation au S2 a été constitué après la mise en application de l'obligation sous l'impulsion des parents et enseignants. Nous ne souhaitons pas que le canton réitère l'erreur de donner aux élèves le matériel avant d'avoir réfléchi à la mise en œuvre.

Au niveau sanitaire des études scientifiques internationales démontrent les effets délétères des écrans (retard dans le développement du cerveau, problèmes d'addiction, de concentration, ...). Il est en outre reconnu qu'un ordinateur portable ne doit pas être utilisé en continu plus de deux heures, car l'écran est trop petit et non réglable en hauteur. Que dire enfin du rayonnement très intense auxquels seront soumis les étudiants ?

La FAPEF favoriserait la variante 2 qui laisse une autonomie aux communes et ainsi permet de garder une « Identité scolaire et communale ». Elle nous semble plus en lien avec une philosophie de consommation locale et établissement de réseaux locaux. Un inventaire des installations existantes devrait être fait pour voir les besoins de chaque commune et trouver une équité de traitement dans tout le canton. Une proposition quant au recyclage des appareils après 5 ans ou une revente en 2^{ème} main devrait être proposée.

Pour rappel, l'école a pour mission d'enseigner des connaissances multidimensionnelles afin de permettre à chaque enfant d'être un acteur conscient de la société de demain. Or l'écologie et la consommation consciente qui semblent se profiler pour maintenir une vie humaine sur terre ne sont absolument pas pris en compte. De plus l'école n'a pas à formater les enfants aux besoins des industries de demain.

Au vu de ce qui précède la FAPEF s'oppose à cette stratégie irréfléchie et dans l'urgence.

La FAPEF demande :

- que le Conseil d'Etat revoie cette stratégie
- qu'un groupe de travail soit mis en place avec tous les acteurs touchés par le numérique
- qu'une analyse soit faite pour quantifier les besoins de tous les intervenants



Fédération des Associations des Parents
d'élèves du canton de Fribourg

La Tour-de-Trême, le 27 juin 2022
Isabelle Colliard, Présidente FAPEF
079/431.88.30
fapefribourg@gmail.com